ID: 085-268501525-20240412-DEL2024\_09-DE





## **EXTRAIT** DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 du mois d'avril à 14h00 Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121.17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17 Nombre de conseillers présents : 10 Date de la convocation : le 5 avril 2024

Présents: M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, Colette GROIZARD, Fabrice ROUSSEAU, Marie-Henriette ELIE, Christianne COGNEE, Christiane FOURAGE, Lucienne CHARON, Danielle COMBE

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Juliette SEGUIN (pouvoir donné à Catherine COESLIER), M. Guy ATLE (pouvoir donné à Sylvie GUEGUEN)

Absents: M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Myriam PRAUD, Mme Mireille DENIS, Mme Martine POMARE, M. Patrice RAIMOND

Désignée secrétaire de séance : Madame Colette GROIZARD

## DEL2024-009: Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe "La Rocterie"

Le compte administratif du budget annexe « La Rocterie » pour l'exercice 2023 est présenté aux membres du Conseil d'Administration.

Les résultats de l'année 2023 se répartissent de la façon suivante :

En section de fonctionnement :

+ 21 181,49 € Résultat de fonctionnement cumulé

En section d'investissement :

- 60 678,86 € Résultat de l'exercice 2023 + 50 234,39 € Résultat à la clôture de l'exercice 2022 0,00 Restes à réaliser

- 10 444,47 € Soit un résultat d'investissement cumulé

Sur l'avis de la commission finances du 03 avril dernier,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le compte administratif du budget annexe « La Rocterie » 2023 tel que présenté ci-avant, en l'absence de Monsieur le Président.

Envoyé en préfecture le 29/04/2024 Reçu en préfecture le 29/04/2024 Publié le

ID: 085-268501525-20240412-DEL2024\_09-DE

## Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

 APPROUVE le compte administratif du budget annexe « La Rocterie » pour l'exercice 2023.

DELIBERATION
PUBLIEE
Le JUIOU 12024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour copie conforme, En Mairie, le 26/00/2024

Le Président, Louis GIBIER



La secrétaire de séance Colette GROIZARD

